



# SOGED et Note Environnementale

## RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE WIDA DI



### DUMEZ-GTM CALEDONIE

Adresse : BP 2086 – 98 846 NOUMEA

Tel : 41.40.40

Fax : 41.13.68

E-mail : [entreprisedumez-caledonie@dumez.nc](mailto:entreprisedumez-caledonie@dumez.nc)

CERTIFIE EXECUTOIRE  
CONFORMEMENT A  
L'ARTICLE 204  
DE LA LOI N° 99-209



Subdivision Administrative Nord  
Courrier arrivé le

09 OCT. 2024

N° .....

# Schéma Organisationnel de la Gestion et de l'Élimination des Déchets et Note Environnementale

## RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE WIDA DI

### LOT 1

#### Commune de KOUAOUA

| Maître d'Ouvrage | Maître d'Œuvre |
|------------------|----------------|
| PROVINCE NORD    | DAF CANALA     |

### Mise à jour

(ce document est conservé pendant 10 ans par l'entrepreneur à compter de la date de réception de l'ouvrage, ou plus dans le cas de dispositions spécifiques du marché)

| INDICE | DATE     | ETABLI PAR : | Modifications/Commentaires |
|--------|----------|--------------|----------------------------|
| A      | 18/12/23 | A. RAYNAUD   | Création                   |



**SOMMAIRE :**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE :</b> .....   | <b>3</b>  |
| <b>2. EXIGENCES SPECIFIQUES AU CHANTIER :</b> .....                                      | <b>4</b>  |
| <b>3. ORGANISATION</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>3.1 Organisation des travaux</b> .....  | <b>5</b>  |
| <b>3.2 Roles et responsabilites :</b> .....  | <b>5</b>  |
| 3.2.1 <i>Direction du chantier :</i> .....   | <b>5</b>  |
| 3.2.2 <i>Contrôle interne</i> .....  | <b>5</b>  |
| 3.2.3 <i>Contrôle externe</i> .....  | <b>5</b>  |
| <b>4 SENSIBILISATION ET COMMUNICATION</b> .....  | <b>6</b>  |
| <b>4.1 Sensibilisation initiale</b> .....  | <b>6</b>  |
| <b>4.2 Accueil des nouveaux arrivants et communication interne</b> .....                 | <b>6</b>  |
| <b>4.3 Communication externe</b> .....   | <b>6</b>  |
| <b>5 GESTION DES DECHETS</b> .....   | <b>7</b>  |
| <b>5.1 Le tri :</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>5.2 La collecte :</b> .....   | <b>9</b>  |
| <b>5.3 Les centres de traitement :</b> .....   | <b>10</b> |
| <b>5.4 Traçabilité :</b> .....   | <b>10</b> |
| <b>6 Taches présentant un risque pour l'environnement</b> .....                          | <b>11</b> |
| <b>7 Situations d'urgence</b> .....  | <b>12</b> |
| <b>8 Produits chimiques : Fiches de données de sécurité, stockage et rétention</b> ..... | <b>13</b> |
| <b>9 Gestion des déblais - remblais</b> .....  | <b>14</b> |
| <b>10 Limitation de la pollution des eaux</b> .....                                      | <b>15</b> |
| <b>10.1 Gestion des eaux de ruissellement</b> .....                                      | <b>15</b> |
| <b>10.2 Gestion des laitances de béton :</b> .....                                       | <b>18</b> |
| <b>11 Pollution de l'air</b> .....   | <b>19</b> |
| <b>11.1 Limitation des poussières</b> .....  | <b>19</b> |
| <b>11.2 Limitation des émissions de gaz d'échappement</b> .....                          | <b>19</b> |
| <b>12 Nuisances acoustiques</b> .....  | <b>20</b> |
| <b>13 SURVEILLANCE ET SUIVI</b> .....  | <b>21</b> |
| <b>13.1 Prévention des situations d'urgence et capacité à réagir</b> .....               | <b>21</b> |
| <b>13.2 Surveillance</b> .....   | <b>21</b> |
| <b>13.3 Traitement des écarts</b> .....  | <b>21</b> |
| <b>14 ANNEXES</b> .....  | <b>22</b> |



# SOGED et Note Environnementale

## RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE WIDA DI



### 1. ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE :

Je soussigné Laurent Emmanuel DIEU, agissant en qualité de mandataire du marché pour le compte de DUMEZ-GTM Calédonie, m'engage, si les travaux nous sont attribués :

- A établir et à faire appliquer sur le chantier un Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets ainsi qu'un Plan de Protection de l'Environnement qui reprendront les éléments du présent SOGED et de la présente note environnementale
- A mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exécution du marché, dans le respect des exigences contractuelles et de la réglementation environnementale, notamment en matière de gestion des déchets.

A Nouméa, le 18/12/2023



**DUMEZ-GTM CALEDONIE**  
SAS au Capital 497 194 200 XPF  
330 894 R. C. S Nouméa  
Laurent-Emmanuel DIEU  
Président Directeur Général

Laurent Emmanuel DIEU  
Président Directeur Général



## SOGED et Note Environnementale

### RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE WIDA DI



## 2. EXIGENCES SPECIFIQUES AU CHANTIER :

Le Plan de Gestion et de l'Élimination des déchets et le Plan de Respect de l'Environnement basés sur le présent SOGED + Note environnementale seront soumis à validation de la maîtrise d'œuvre. Ils traduisent la volonté du maître d'ouvrage d'adopter une gestion responsable des déchets visant à en limiter l'impact environnemental.

Ils intègrent également la politique « Chantier Vert » menée par la Province, à travers la ratification de la charte chantier vert au travers de laquelle nous nous engageons à :

- Limiter les risques et nuisances causés aux travailleurs et aux riverains du chantier,
- Limiter tout type de pollutions ayant des effets sur l'environnement ou la santé des personnes,
- Améliorer les conditions de travail e de confort des personnels et des riverains.

En termes de gestion des déchets, la ratification de la charte nous engage à :

- Ne pas brûler les déchets
- Trier nos déchets sur le chantier et les transporter quotidiennement dans les bennes de tri sélectif disposées sur le chantier
- Fournir les bordereaux de suivi des déchets après évacuation
- Collecter les déchets liés à la vie de nos employés sur le chantier
- Réduire les boues et poussières dans et hors du chantier
- Veiller à ne rejeter aucun liquide ou solide dans le sol ou dans les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales (huiles de vidange, peintures, etc.)



### 3. ORGANISATION

#### 3.1 ORGANISATION DES TRAVAUX

Le chef de projet est l'interlocuteur principal du client.

Pour chaque nature de travaux, un représentant unique est en relation avec le chef de projet Dumez. Des réunions de coordination sont organisées à l'initiative de la Direction du chantier.

Les conducteurs de travaux des entreprises co-contractantes et sous-traitantes sont tenus d'y assister.

#### 3.2 ROLES ET RESPONSABILITES :

##### 3.2.1 Direction du chantier :

Le chantier est organisé en une unité autonome placée sous l'autorité du responsable des travaux. Il est le premier acteur de la protection de l'environnement.

Il doit motiver ses équipes pour mettre en place une gestion des déchets respectueuse de l'environnement, assurer la mise en œuvre et l'efficacité des mesures de tri, et suspendre l'exécution des travaux si des risques importants de nuisances à l'environnement sont constatés. Pour ce faire, il :

- Met en œuvre des méthodes de travail permettant de limiter la production des déchets à la source
- Désigne un responsable déchets dans le schéma d'organisation du suivi des déchets
- Renseigne la maîtrise d'œuvre sur les produits utilisés en fournissant les fiches « produits ».

Il est le représentant de l'entreprise auprès de la maîtrise d'œuvre, de ses représentants et auprès des prestataires du chantier.

##### 3.2.2 Contrôle interne

Les prestations de contrôle interne sont associées à la chaîne de production du chantier. La responsabilité du contrôle interne est confiée à chaque responsable de mise en œuvre (chefs de chantier). La coordination générale est assurée par le conducteur de travaux.

Pour les travaux sous-traités, le responsable du sous-traitant définit les mesures relatives au tri et à l'élimination des déchets, et notamment définit les modalités de son contrôle interne. Dans le cas d'absence d'un tel système, le sous-traitant s'engage à respecter les mesures définies dans le SOGED.

##### 3.2.3 Contrôle externe

Le contrôle externe est assuré par le préventeur HSE de l'entreprise DUMEZ-GTM Calédonie, sur la base d'inspections HSE / grille d'audit multicritères. Il est directement rattaché à la Direction de l'entité du mandataire du marché.

Il est l'interlocuteur en partenariat avec l'encadrement de chantier du maître d'œuvre pour toutes les questions d'Environnement posées lors des travaux.

Il s'assure du suivi du SOGED et a la charge de le faire évoluer en fonction des spécificités du chantier. Il participe à la surveillance du chantier et relève les anomalies de fonctionnement du SOGED dans le but de mettre en place des actions correctives.

Il assure, conjointement avec le responsable travaux, l'information du personnel (entreprises et sous-traitants).

Il transmet à la Direction de chantier les résultats de ses contrôles.



### 4 SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

#### 4.1 SENSIBILISATION INITIALE

Une réunion spécifique à l'environnement et à la gestion des déchets a lieu au démarrage de l'opération. Elle regroupe l'encadrement du chantier et a pour but de l'informer du système environnemental spécifique à l'opération, et de le sensibiliser aux risques pour l'environnement susceptibles d'être rencontrés. La réunion est provoquée et animée par la direction de chantier.

Une sensibilisation et des informations Environnement et Développement Durable ont également été transmis aux travailleurs Dumez dans le cadre de ¼ h environnement, sur la base de fiches supports et d'informations émises et préparées par le Service HSE de Dumez GTM Calédonie. Les thèmes suivants ont notamment été abordés :

- Gestion des déchets ;
- Produits dangereux : risques, consignes associées et intervention d'urgence (avec volet environnemental) ;
- Prévention des pollutions environnementales (stockage conforme, mise en place de bacs de rétention) ;
- Kit anti-pollution dans le cadre d'une intervention d'urgence : consignes d'utilisation ;
- Conduite à tenir en cas d'incident et consignes d'urgences (accident, incendie, évacuation) ;
- Fiche info sur l'analyse d'incidents passés.

#### 4.2 ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET COMMUNICATION INTERNE

Les mesures relatives à la gestion des déchets appliquées sur le chantier sont présentées par l'encadrement au personnel d'exécution correspondant et aux nouveaux arrivants dont il a la charge. Pour effectuer cet accueil, l'encadrement de chantier s'appuie sur le SOGED et notamment sur la partie « gestion des déchets ». La direction de chantier s'assure que ces mesures ont bien été comprises et assimilées par vérification de leur mise en œuvre adéquate.

Les dispositions mentionnées sont applicables pour tout nouvel arrivant, à savoir :

- Intérimaires, CDD, stagiaires ;
- Nouvel arrivant venant d'une autre équipe, en se limitant à l'information ;
- Intervenants extérieurs (loueurs, locataires, sous-traitants, fournisseurs).

Par la suite, des ¼ h sur l'environnement et la gestion des déchets seront animés mensuellement par le chef de chantier afin de maintenir la vigilance et l'implication des compagnons sur le sujet. Divers supports internes et externes (cf. site chantier vert de la CCI, supports développés par la FFB) nous permettent d'animer ces ¼ h (affiches, présentation power point, films).

Une campagne d'affichage sera également mise en place au niveau de l'installation de chantier.

Des modèles de supports de communication sont annexés au présent SOGED.

#### 4.3 COMMUNICATION EXTERNE

La direction de chantier présente le SOGED du chantier aux représentants du client en début d'affaire. En cours de chantier, la Direction reste à l'écoute des demandes et des suggestions du client, des administrations et autorités locales, ainsi que des riverains. Les plaintes des riverains sont considérées comme des écarts et traitées comme tels.

**5 GESTION DES DECHETS**

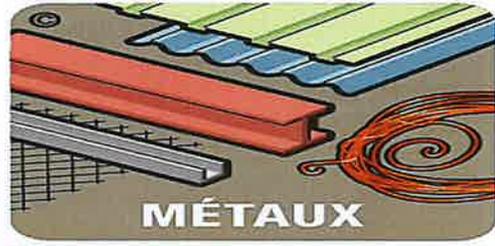
La collecte et le tri des déchets sont l'affaire de tous les intervenants sur le chantier.

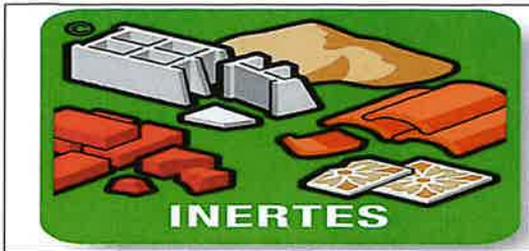
Il est de la responsabilité du chef de chantier de vérifier que les consignes de collecte et de tri des déchets sont bien appliquées sur le site.

En outre, le préventeur QSE de l'entreprise vérifie la mise en œuvre du tri lors des inspections de chantier qui font l'objet d'un rapport sur la base d'une grille multicritères intégrant des points environnementaux.

**5.1 LETRI :**

Sur le chantier du pont de Tipwaditu, nous proposons les niveaux de tri suivants :

| Type de déchet  | Mode de stockage et fréquence de collecte   |
|---|---|
|  <p><b>DÉCHETS ALIMENTAIRES</b></p>   | <p>Bac roulant 240 L fermé<br/>Placé à côté du coin repas</p> <p>Collecte hebdomadaire par la commune</p>   |
|  <p><b>DÉCHETS NON DANGEREUX</b></p> | <p>Bac roulant DIB 660 L ou benne 10 m3 en fonction de l'activité et du volume produit<br/>Placé sur l'aire de tri</p> <p>Collecte sur demande par VIVA Environnement</p>   |
|  <p><b>MÉTAUX</b></p>                | <p>Bac roulant 240 L ou benne 10 m3 en fonction de l'activité et du volume produit<br/>Placé sur l'aire de tri</p> <p>Collecte sur demande par VIVA Environnement</p>   |
|  <p><b>DÉCHETS DANGEREUX</b></p>     | <p>Bac roulant 120 L fermé pour les aérosols<br/>Bac roulant 120 L fermé pour les matériaux souillés aux hydrocarbures (chiffons, etc.)<br/>Placés sur l'aire de tri</p> <p>Collecte sur demande par VIVA Environnement</p> |



Valorisation sur chantier et sur site agréé (à définir)

Ce tri sélectif sera mis en place sur le chantier, accompagné d'une signalétique spécifique permettant de faciliter la reconnaissance des différentes bennes à déchets. L'aire de stockage correspondante est décrite sur le plan d'installation de chantier.

Exemples de modes de stockage :



Bacs de collecte déchets dangereux et ordures ménagères



Benne DIB ou déchets ferreux



Bac de rétention couvert produits dangereux



LR





Le chef de chantier veille au nettoyage régulier des zones de travail et des aires de stockage. En cas d'écart, il effectue des rappels auprès des équipes dans le cadre de ses ¼ h HSE hebdomadaires. Les visites régulières du préventeur permettent également de vérifier le bon nettoyage des différentes zones ainsi que le respect du tri des déchets.

Un soin particulier sera pris pour la gestion des emballages et autres déchets légers susceptibles de s'envoler : cartons, plastiques, polystyrène. Ils seront collectés au fur et à mesure et placés dans des réceptacles fermés par couvercle ou filet.

Les produits dangereux utilisés sur le chantier seront stockés sur un bac de rétention dans un local fermé. Toutes les Fiches de Données Sécurité seront disponibles dans le classeur sécurité du chantier.

### **5.2 LA COLLECTE :**

Depuis 2014, nous disposons d'un contrat de gestion globale des déchets avec l'entreprise VIVA Environnement.

Au démarrage du chantier, notre prestataire nous fournit les différents modes de stockage prévus, et organise les collectes hebdomadaires ou ponctuelles des différents déchets. La fréquence des collectes est réajustée tout au long du chantier en fonction des volumes de déchets produits.

Les collectes sont ensuite acheminées vers différents centres de traitement des déchets en fonction de leur typologie.

**5.3 LES CENTRES DE TRAITEMENT :**

| <b>DECHETS DANGEREUX - CLASSE 1</b> |  |
|-------------------------------------|--|
| <i>Type de déchets</i>              | <i>Regroupement et centre de traitement</i>  |
| Huiles                              | TRECOCODEC   |
| Batteries, accumulateurs            |  |
| Peintures aérosols                  | Regroupement des déchets chez VIVA Environnement<br>Récupération par ROBEX pour export en Nouvelle Zélande |
| Chiffons souillés                   |  |
| Hydrocarbures                       |  |
| Contenants de produits dangereux    |  |
| Filtres                             |  |

| <b>DECHETS BANALS - CLASSE 2</b>        |                             |
|---|-----------------------------|
| <i>Type de déchets</i>                  | <i>Centre de traitement</i> |
| Ferrailles                              | TRAIVALDEC                  |
| Aluminium, cuivre et mélanges           | TRAIVALDEC                  |
| DIB (cartons, papier, plastiques, bois) | ISD CANALA                  |
| Déchets ménagers                        | ISD CANALA                  |

| <b>DECHETS INERTES - CLASSE 3</b>    |   |
|--------------------------------------|---|
| <i>Type de déchets</i>               | <i>Centre de traitement</i>                             |
| Déchets verts                        | Broyés sur site pour mélange Topsoil                    |
| Terre végétale                       | Valorisation sur chantier ou sur site agréé (à définir) |
| Déblais et gravats non réutilisables | Valorisation sur chantier ou sur site agréé (à définir) |
| Béton sans armatures                 | Valorisation sur chantier ou sur site agréé (à définir) |

**5.4 TRAÇABILITE :**

La traçabilité fait l'objet d'un tableau de suivi, tenu à jour par le chef de chantier et annexé au présent SOGED.

Ce tableau sera transmis mensuellement au pilote environnement, complété du rapport mensuel établi par VIVA environnement auquel seront annexés les bordereaux de suivi des déchets ainsi que les certificats d'élimination des déchets dangereux exportés.



### 6 Taches présentant un risque pour l'environnement

| Phase de travaux                                    | Risque identifié   | Mesure de prévention  |
|---|--|---|
| <b>TERRASSEMENTS</b>                                |  |   |
| Utilisation et circulation d'engins de terrassement | Déversement d'hydrocarbures                                  | Interdiction de réaliser les entretiens d'engins sur site<br>Matériel aux normes, entretenu conformément aux préconisations constructeurs<br>Présence de kits anti-pollution dans tous nos engin ainsi que dans nos installations de chantier |
|   | Pollution de l'air / nuisances sonores                       | Matériel aux normes, entretenu conformément aux préconisations constructeur<br>Respect des horaires de travail diurnes<br>Extinction des moteurs lorsque les engins sont à l'arrêt<br>Arrosage en phase terrassement                          |
|   | Dispersion de fines / d'hydrocarbures dans le milieu fluvial | Mise en place d'une barrière anti-fines et anti-pollution<br>Contrôle régulier de l'efficacité du dispositif par des mesures de qualité de l'eau (prélèvement et analyse d'eau en aval du projet)   |
|   | Perturbation de la circulation                               | Mise en place d'une signalisation adaptée<br>Balisage des zones de travail<br>Limitation de vitesse des engins de chantier<br>Mise en place d'aires de décrochage des camions avant sortie sur la voie publique                               |
| <b>BETONNAGES</b>                                   |  |   |
| Bétonnages  | Dispersion de laitances dans le milieu naturel               | Création d'une fosse de récupération des laitances béton équipée de géotextile  |
| <b>FONDACTIONS</b>                                  |  |   |
| Mise en œuvre des pieux                             | Dispersion de fines dans le milieu fluvial                   | Mise en place d'une barrière anti-limons ceinturant les zones de travail  |
|   | Pollution via les eaux de purge issues des pieux             | Pompage et séchage des eaux dans un ouvrage de décantations dédié   |

**7 Situations d'urgence**

| Situation d'urgence                                 | Dispositif d'alerte  | Dispositions à mettre en œuvre en cas d'alerte   |
|---|--|--|
| Déversement accidentel en zone terrestre            | Appel de l'encadrement de travaux et du préventeur HSE   | Utilisation du kit anti-pollution suivant la consigne en cas de déversement accidentel (cf. annexe). A noter que l'ensemble de nos engins sont équipés de kits anti-pollution. Des kits supplémentaires seront également disponibles au niveau des installations de chantier.<br>Utilisation de la FDS et de la FIRC afin de s'assurer du respect des préconisations relatives au déversement accidentel et à l'élimination des déchets. |
| Déversement accidentel en zone fluviale ou maritime | Appel de l'encadrement de travaux, du préventeur HSE et du maître d'œuvre  | Utilisation et remplacement des boudins anti-pollution situés au niveau de la barrière anti-pollution<br>Pompage si nécessaire<br>Utilisation de la FDS et de la FIRC afin de s'assurer du respect des préconisations relatives au déversement accidentel et à l'élimination des déchets.  |
| Incendie  | Appel des pompiers (18)<br>Information du maître d'œuvre   | Suivant l'ampleur de l'incendie, utilisation des extincteurs du chantier par le personnel habilité (cf. ¼ h sécurité lutte incendie en annexe)<br>Rassemblement du personnel au point de rassemblement<br>Intervention des pompiers si nécessaire  |
| Alerte cyclonique                                   | Le préventeur HSE est tenu informé de l'évolution des alertes par la sécurité civile et redescend les informations à l'encadrement de chantier | Mise en sécurité du site suivant check-list interne annexée à la présente note<br>Arrêt progressif des travaux de manière à ce que chacun ait regagné son domicile 2 h avant le passage en alerte 2.   |
| Alerte Tsunami                                      | Le préventeur HSE est tenu informé de l'évolution des alertes par la sécurité civile et redescend les informations à l'encadrement de chantier | Arrêt des travaux et acheminement du personnel vers zone en hauteur identifiée dans le cadre du PPSPS de l'opération.  |

En cours de travaux, la Direction de chantier identifie les accidents possibles ayant un impact sur l'environnement (il s'agit des risques dus à la configuration du chantier qui n'avaient pas pu être observés en phase préparatoire). Il établit éventuellement des mesures de prévention complémentaires qui seront immédiatement annexées aux phases de travaux.



# SOGED et Note Environnementale

## RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE WIDA DI



Une procédure spéciale est élaborée lorsque des produits dangereux sont manipulés. Il sera intégré à ces fiches les instructions à suivre en cas de pollution accidentelle.

Les cas d'accidents provoquant une pollution ou un risque de pollution seront traités comme des écarts environnementaux.

### 8 Produits chimiques : Fiches de données de sécurité, stockage et rétention

| Produit employé   | Utilisation sur le chantier                              | Stockage<br>Quantité et mode de stockage |
|---|--|--|
| Gasoil  | Alimentation du groupe électrogène (solution de secours) | Bidon sur bac de rétention               |
| Essence   | Petits groupes électrogène et petit matériel thermique   | Bidon sur bac de rétention               |
| Huile de décoffrage<br>BIODEM S13                             | Huilage des banches avant coulage                        | Fût 215 l sur bac de rétention           |
| Produit de cure<br>MASTERKURE 82                              | Application sur les éléments en béton armé après coulage | Fût 210 l sur bac de rétention           |
| Mortier de réparation fibré<br>Weber.rep rapide               | Réparations structurelles d'ouvrages en béton            | Sac de 25kg dans container magasin       |
| Mortier de débullage et lissage des bétons<br>Weber.mur lisse | Réparations non structurelles, débullage                 | Sac de 25kg dans container magasin       |
| Mortier de dressage des bétons<br>Weber.mur épais             | Réparations non structurelles d'ouvrages en béton        | Sac de 25kg dans container magasin       |

En phase préparation de chantier, les FDS seront communiquées avec les demandes d'agrément.

Il est à noter qu'afin de renforcer la sensibilisation du personnel et la réactivité en cas d'incident lié à l'utilisation des produits chimiques, chaque produit fait également l'objet d'une Fiche d'Identification du Risque Chimique (FIRC) au format A4 (voir exemple ci-dessous). Celle-ci peut ainsi être plastifiée et affichée directement sur les contenants, de manière à favoriser la prise en compte effective des recommandations du fabricant.

*Fiche d'Identification du Risque Chimique de l'huile BIODEM PV*

**Fiche d'identification sur le Risque Chimique**

**BIODEM PV**

**Risque Santé** **Risque Environnement**

**Précautions**

**Manipulation et Stockage**

**Premiers Secours** **Moyens de lutte à employer**

**Déversement accidentel** **Élimination des déchets**

En outre, tous nos produits dangereux sont stockés sur rétention couverte adaptée.



*Pose à souder sur bac de rétention*



*Produits GC sur rétention*



*Groupe électrogène sur bac de rétention*

## 9 Gestion des déblais – remblais

L'ensemble des matériaux de défrichage, de décapage, de déforestation seront évacués en un lieu agréé par le maître d'œuvre.

De la même manière tous les matériaux issus des fouilles, (Sont considérés comme fouilles et déblais tous les déblais nécessaires à la réalisation des fondations superficielles, des appuis de l'ouvrage ainsi qu'au décaissement nécessaire en vue de la mise en place des cintres et échafaudages prévus pour la réalisation de l'ouvrage) seront mis en dépôt définitif dans un lieu agréé par la maîtrise d'œuvre.

## 10 Limitation de la pollution des eaux

Un plan de gestion des eaux sera établi avant le démarrage des travaux. Celui-ci intègrera les principes décrits ci-après en cas de besoin.

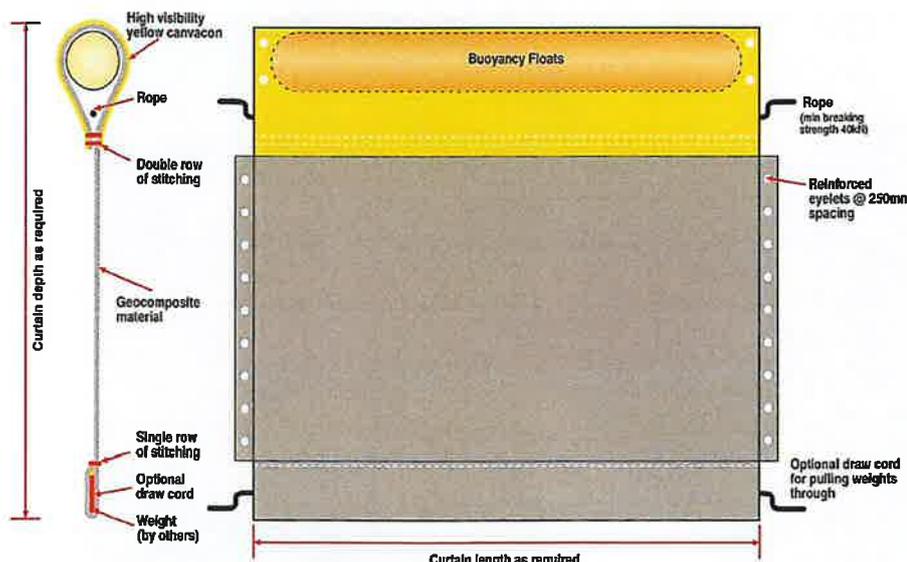
### 10.1 GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Barrage anti-pollution et anti-sédiment

Afin de limiter la dispersion de matériaux en suspension dans la rivière, des **barrages anti-sédiment** avec lests chaîne de 6 mm, hauteur de jupe de 2m et longueur 15 m/u seront mis en place à différents endroits (ex : le long des berges accolées à l'ouvrage, autour des zones de réalisation des pieux, etc.)



Ces barrières anti-sédiments permettront de contenir la majeure partie des fines. L'entretien régulier des filets sera assuré afin que ce dernier remplisse pleinement son rôle sur la durée.



*Schéma de la barrière anti-*

En complément du barrage anti sédiment, un barrage **anti-pollution de surface** sera positionné sur les flotteurs du BAS.

Ce barrage permet de contrôler les hydrocarbures et débris flottants se trouvant en surface, afin d'éviter leur diffusion.

Equipé d'une jupe en PVC haut qualité, sa flottaison est assurée par des pains de mousse à cellules fermées n'entamant pas sa flottabilité en cas de contact avec l'eau.



### Pieds de talus

Les pieds de talus au niveau des berges jouxtant l'ouvrage seront protégés par un complexe géotextile + enrochement.



Réseau de drainage et ouvrages de décantation

Quelques exemples de mise en œuvre sur d'autres chantiers de gestion des eaux :



*Ex d'ouvrages de gestion des eaux mis en œuvre sur nos chantiers :*

*En haut à gauche : Fossé enroché sur CDMR à Nouméa*

*En haut à droite : bassin de décantation et cordon de protection de la mangrove  
Cordon de protection de la mangrove sur le chantier de Panda*

*En bas à gauche : Utilisation de Silt Fence sur le chantier de Tiare Hills*

*En bas à droite : Utilisation de filtres à paille sur le chantier de Tiare Hills*



### 10.2 GESTION DES LAITANCES DE BETON :

Sur cette opération, une zone dédiée à la récupération des laitances de béton sera mise en place dans le but de séparer l'eau du béton et de maîtriser les déchets inertes (cf. PIC en annexe)



## 11 Pollution de l'air

### 11.1 LIMITATION DES POUSSIÈRES

En cas de nécessité, un brumisateuse ou arrosage automatique pourra être positionné sur la zone de déblai et positionné de manière à utiliser le sens du vent pour créer un « brouillard » sur la zone de travail. La cuve de stockage d'eau de l'équipement sera remplie par une arroseuse.



En cas d'empoussièrément important par temps secs, les poussières pourront être rabattues par un camion arroseuse équipé de canon.



### 11.2 LIMITATION DES EMISSIONS DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT

Nos engins sont conformes aux normes et à la réglementation en vigueur. Ils font l'objet de visites générales périodiques et d'un entretien conforme aux préconisations constructeurs, garantissant ainsi des émissions conformes aux seuils réglementaires.

Notre personnel est régulièrement sensibilisé à la nécessité de couper le moteur des machines et véhicules lorsqu'ils sont à l'arrêt.

L'utilisation ponctuelle d'un groupe électrogène sur bac de rétention est possible. C'est le cas par exemple lorsque le zone de travail est trop éloignée de la base vie par exemple.



## 12 Nuisances acoustiques

Nos engins sont conformes aux normes et à la réglementation en vigueur. Ils font l'objet de visites générales périodiques et d'un entretien conforme aux préconisations constructeurs, garantissant ainsi des niveaux sonores conformes aux seuils réglementaires.  
Notre personnel est régulièrement sensibilisé à la nécessité de couper le moteur des machines et véhicules lorsqu'ils sont à l'arrêt.



### 13 SURVEILLANCE ET SUIVI

#### **13.1 PREVENTION DES SITUATIONS D'URGENCE ET CAPACITE A REAGIR**

En cours de travaux, la Direction de chantier identifie les déchets susceptibles d'échapper au tri mis en place (il s'agit de déchets dus à des méthodes de travaux qui n'avaient pas pu être observés en phase préparatoire). Il établit éventuellement des mesures de prévention complémentaires qui seront immédiatement annexées au SOGED.

Les cas d'accidents liés à la gestion des déchets provoquant une pollution ou un risque de pollution seront traités comme des écarts environnementaux.

#### **13.2 SURVEILLANCE**

La surveillance de l'application des dispositions du SOGED se fait de 3 manières :

- Par des contrôles réguliers effectués par la direction de chantier,
- Par des visites réalisées par le préventeur HSE de l'entreprise

Au cours des contrôles ou visites, des écarts peuvent être relevés.

#### **13.3 TRAITEMENT DES ECARTS**

On appelle écart toute situation différente d'une situation attendue (modification du phasage du chantier, protection inefficace, information non connue du personnel) ou la mise en évidence d'une situation inattendue effective ou potentielle (réclamation client, plainte de riverains).

Tout écart est traité selon la procédure suivante :

1. Mise en sécurité immédiate, selon la nature de l'écart ou du risque encouru
2. Prévenir le coordonnateur environnement
3. Enregistrement de l'écart dans une fiche incident
4. Analyse des causes, recherche de solutions avec les intervenants nécessaires (coordonnateur, maître d'œuvre, riverains)
5. Décision de mise en place d'action, définition des moyens de contrôles appropriés
6. Mise en place de l'action
7. Vérification de la mise en place de l'action et vérification de l'efficacité par rapport à la situation attendue

A AUTEUIL, le 18/12/2023

Laurent Emmanuel DIEU  
Président Directeur Général



# SOGED et Note Environnementale

RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE WIDA DI



## 14 ANNEXES

**14.1 Exemples d'affiche de sensibilisation au tri des déchets**

**14.2 Tableau de suivi des déchets**

**14.3 Annexe 3 : Exemples d'éléments de traçabilité concernant le suivi des déchets**



CERTIFIE EXECUTOIRE  
CONFORMEMENT A  
L'ARTICLE 204  
DE LA LOI N° 99-209

Annexe 1 : Exemples d'affiche de sensibilisation au tri des déchets

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
CONFORMÉMENT À  
L'ARTICLE 204  
DE LA LOI N° 99-209

Subdivision Administrative Nord  
Courrier arrivé le  
09 OCT. 2024

N°.....



# TRI DES DÉCHETS SUR LE CHANTIER



Contact

Tél. : 11 22 33



- Respecter le tri des déchets
- Jeter les mégots dans les poubelles
- Jeter les déchets de repas dans les poubelles



Interdiction de :

- brûler les déchets
- abandonner ou enfouir des déchets quels qu'ils soient

Toutes les entreprises du chantier ont obligation de trier leurs déchets et de les déposer dans les bennes qui sont mises en place au sein de l'aire de tri



Le non respect de ces dispositions peut entraîner des pénalités (sanctions financières)





# SOGED et Note Environnementale

## RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE WIDA DI



### Annexe 3 : Exemples d'éléments de traçabilité produits

| Reporting Dumez 2020<br>Production de Déchets de Tous les Sites             |           |   | Date de mise à jour : 24/08/2020 |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     |       |
|---|-----------|---|----------------------------------|--------------------------------------|------|-------|-----|------|---------|------|------|-----|-----|-----|-------|
| NOM DU SITE : PONT DE DUMBEA FACE PARC FAYARD <small>debut rev 2013</small> |           |   | CHANTIER VERT                    |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     |       |
| DND   | DB        | Commentaires  | Janv                             | Fév                                  | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Année |
|   |           |   |                                  | ROTATION 1 BENNE 15m3<br>poids en kg |      |       |     |      |         |      | 0    |     |     |     |       |
|   |           | GRAVATS / BOUES /<br>DECHETS VERES                        |                                  |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     |       |
|   |           | ROTATION<br>poids en kg                                   |                                  |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     |       |
|   | DAOM      | 1 BAC 240L<br>poids en kg<br><small>estimé à 0,08</small> | 2                                | 2                                    | 2    | 2     | 2   | 2    | 2       | 0    | 0    | 0   | 0   | 0   | 15    |
|   |           |   | 42                               | 42                                   | 42   | 42    | 42  | 42   | 42      | 0    | 0    | 0   | 0   | 0   | 291   |
| TOTAL DND   |           | ROTATION<br>poids en kg                                   | 2                                | 2                                    | 2    | 2     | 2   | 2    | 2       | 0    | 0    | 0   | 0   | 0   | 15    |
|   |           |   | 42                               | 42                                   | 42   | 42    | 42  | 42   | 42      | 0    | 0    | 0   | 0   | 0   | 291   |
| DID   | AEROSOL   | Commentaires  | Janv                             | Fév                                  | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Année |
|   |           |   |                                  |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     |       |
|   |           | ROTATION 1 bac 120L<br>poids en kg                        | 0                                | 0                                    | 0    | 0     | 0   | 0    | 0       |      |      |     |     |     | 0     |
|   |           | DECHET SOURILLE<br>ALU                                    | 0                                | 0                                    | 0    | 0     | 0   | 1    | 0       |      |      |     |     |     | 1     |
|   |           | ROTATION<br>poids en kg                                   |                                  |                                      |      |       |     | 5    |         |      |      |     |     |     | 5     |
|   |           | FILTRE A HUILE<br>ROTATION<br>poids en kg                 |                                  |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     | 0     |
|   |           | BATTERIE<br>ROTATION<br>poids en kg                       |                                  |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     | 0     |
|   |           | CARTOUCHE<br>ROTATION<br>poids en kg                      |                                  |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     | 0     |
|   |           | DIVERS<br>ROTATION<br>poids en kg                         |                                  |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     | 0     |
| TOTAL DID   |           | ROTATION<br>poids en kg                                   | 0                                | 0                                    | 0    | 0     | 0   | 1    | 0       | 0    | 0    | 0   | 0   | 0   | 1     |
|   |           |   | 0                                | 0                                    | 0    | 0     | 0   | 5    | 0       | 0    | 0    | 0   | 0   | 0   | 5     |
| RECYCLAGE   | FERRAILLE | Commentaires  | Janv                             | Fév                                  | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Année |
|   |           |   |                                  |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     |       |
|   |           | ROTATION 1 benne 10m3<br>poids en kg                      |                                  |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     | 0     |
|   |           | CARTON/PAPER<br>ROTATION<br>poids en kg                   |                                  |                                      |      |       |     |      |         |      |      |     |     |     | 0     |
| TOTAL RECYCLAGE   |           | ROTATION<br>poids en kg                                   | 0                                | 0                                    | 0    | 0     | 0   | 0    | 0       | 0    | 0    | 0   | 0   | 0   | 0     |
|   |           |   | 0                                | 0                                    | 0    | 0     | 0   | 0    | 0       | 0    | 0    | 0   | 0   | 0   | 0     |
| TOTAL SITE  |           | ROTATION<br>poids en kg                                   | 2                                | 2                                    | 2    | 2     | 2   | 3    | 2       | 0    | 0    | 0   | 0   | 0   | 16    |
|   |           |   | 42                               | 42                                   | 42   | 42    | 42  | 47   | 42      | 0    | 0    | 0   | 0   | 0   | 296   |

### Rapport mensuel établi par VIVA Environnement



N° 5879

#### BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS

Doit être joint aux Bordereaux de Regroupements S

DECHET: Selle hydro

Dénomination Usuelle du Déchet: Selle hydro

Conditionnement:  Baril  Fût  Palette  Compacteur

N° du ou des Bordereaux de Regroupements: \_\_\_\_\_

Nombre total de Bordereaux de Regroupement: \_\_\_\_\_

Producteur: Dumez

Adresse: Antant

Tel: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

DATE DE REMISE AU COLLECTEUR: 16/07/20

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus et que les conditions exigées pour le conditionnement et l'emballage ont été remplies

Nom et Prénom du signataire: Sider Signature: \_\_\_\_\_ Tampon: \_\_\_\_\_

COLLECTEUR: VIVA ENVIRONNEMENT

Responsable: Michaël MICHELON

Adresse: 41, rue Nageol - BP 7100 - 98801 DUCOS

Opérations effectuées de conditionnement / Manipulations effectuées: \_\_\_\_\_

Date de remise à l'installation de traitement: 16/07/20

Lot accepté:  OUI  NON

Quantité prise en charge (estimée): 232 kg

Quantité réelle (pesée): 232 kg

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom et Prénom du signataire: Michaël MICHELON Signature: \_\_\_\_\_ Tampon: \_\_\_\_\_

INSTALLATION DE TRAITEMENT: ROBEX SARL

Responsable: G. Labraude

Adresse: 1 RUE PAPIN DUCOS BP 18334 NC CEDEX 1 TEL: +687 77 33 00 email: robex@orange.nc

Lot accepté:  OUI  NON

Motifs du refus: \_\_\_\_\_

Déchets pris en charge le: 16/07/20

Quantité (kg, L, m<sup>3</sup>): 232 kg

Remarques particulières: de bac 240L

Opérations de conditionnement / conditionnement / Manipulations effectuées: \_\_\_\_\_

EN CAS D'EXPORTATION: N° d'identification du ou des conteneurs: \_\_\_\_\_ Localisation du ou des conteneurs avant expédition (adresse): Station Robex Destination finale du déchet: Salters us Date de destination: \_\_\_\_\_

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom et Prénom du signataire: G. Labraude Signature: \_\_\_\_\_ Tampon: \_\_\_\_\_

ROBEX SARL

1 RUE PAPIN DUCOS BP 18334 NC CEDEX 1 TEL: +687 77 33 00 email: robex@orange.nc

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom et Prénom du signataire: G. Labraude Signature: \_\_\_\_\_ Tampon: \_\_\_\_\_



CERTIFICAT D'EXPEDITION ET DE DESTRUCTION  
SALTERS CARTAGE LTD / AUCKLAND / NELLE ZELANDE

SOCIETE VIVA DUMEZ

| NEW CALEDONIA  |               |                      |                      | EPA / DIMENC AGREEMENTS |            | ETA AKI NZ: 31/03/2020 |          |
|----------------|---------------|----------------------|----------------------|-------------------------|------------|------------------------|----------|
| CT No.         | TEMU 433230/7 | IM NZ 12/19 NC 03/19 | IM NZ 13/19 NC 04/19 | MVT 40/250              | MVT 30/150 | 20" STC                |          |
| DECHET-code    | CLIENTS       | SICITE DE COL.       | DATE UN STATION      | Vol/Collecté            | BS3        | PDS (kg)               | Il/pesée |
| ROBEX AEROSOLS | VIVA DUMEZ    | AUTEUL               | 02/07/2020           | 1 X BAC                 | 5937       | 26                     | 6902     |

Nous certifions l'envoi de ces déchets dans ce container  
JOB SALTERS CARTAGE N°0017 du 16/04/2020

Déchets délivrés sur site de traitement : \_\_\_\_\_ Date : 09/04/2020  
Déchets traités : \_\_\_\_\_ Date : 18/04/2020

Je soussigné Julien Couly, gérant de Robex Sarl certifie l'exactitude des informations présentes.  
Nouméa, le 20/04/2020

SALTERS CARTAGE Ltd  
Signature & Stamp

Salters Cartage Ltd  
PO Box 23 051  
Hunters Corner  
Manurewa 2010

CERTIFICAT D'EXECUTION A CONFORMEMENT A L'ARTICLE 204 DE LA LOI N° 99-209  
 le 09 OCT. 2024  
 SUBDIVISION ADMINISTRATIVE NORD  
 Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie  
 CONTROLE DE LEGALITE

Bordereau de suivi de déchet dangereux

Certificat d'élimination de déchet dangereux

LR

Signature

